



C.C.A.S
VILLE DE NICE

Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
Monsieur Andrew RENAULT
33, Avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre correspondance en date du 15 mars 2019 relative à l'organisation horaire et aux congés des agents du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) et tiens à vous apporter certaines précisions.

Le nouveau cycle de travail des aides soignants du SPASAD a été élaboré en étroite collaboration avec l'équipe de terrain. En dépit des précautions prises, l'horaire coupé est particulièrement difficile à remplacer et le service y apporte une grande attention afin de ne pas surcharger en soins les agents présents. Cette difficulté a été notamment majorée par l'absence de vacataires pour assurer des remplacements en janvier et février derniers. Pour autant, il faut noter que des congés ont été autorisés sur l'ensemble des secteurs durant ces périodes.

Je vous rappelle par ailleurs, que le rythme des horaires coupés, dont la récurrence est d'une fois par semaine, a été mis en place à la demande expresse des aides soignants. En effet, ces derniers considéraient que les horaires coupés enchaînés sur plusieurs jours consécutifs, comme antérieurement, étaient trop fatiguants sur le plan physique.

Concernant les jours de congés fractionnés proposés au lieu de semaines complètes sur le premier trimestre 2019, il s'agit de permettre aux agents de consommer leurs reliquats de congés 2018 à poser avant le 30 avril. Cette pratique est tout à fait identique à ce qui est proposé aux agents administratifs et aux cadres du service eux-mêmes. Par ailleurs, des semaines complètes de congés étaient programmées sur cette période en fonction de la planification établie et validée. Cette programmation ne peut pas être modifiée tardivement, afin d'assurer la continuité des soins prodigués.

Réf : S-01008978
Affaire suivie par : Matthieu LABROSSE
Direction Vie Sociale et Autonomie
Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
06364 NICE Cedex 4

☎ 04 93 13 52 60 - ✉ matthieu.labrosse@ccas-nice.fr

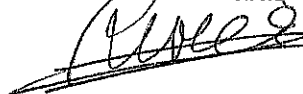
Bien entendu, la collaboration entre les aides soignants et les agents éducatifs et sociaux est encore en phase d'installation et fera l'objet d'améliorations. Ainsi, afin de faire face au décalage d'horaires entre ces professionnels, une organisation particulière a été établie par des prises de rendez-vous spécifiques directement au domicile des bénéficiaires. La nécessité d'aligner les horaires des différents agents a fait l'objet d'une recommandation à l'issue de l'évaluation externe du service d'aide à domicile.

L'absence actuelle de participation des accompagnateurs éducatifs et sociaux aux réunions pluridisciplinaires est effectivement à améliorer ; une réflexion de fond est actuellement menée par la Direction du service pour mettre en œuvre un nouveau planning tenant compte de ces différentes contraintes.

Je vous confirme que l'encadrement a déjà eu de nombreux échanges avec des aides soignants concernant ce nouveau cycle de travail et a reçu l'ensemble de ces agents lors de réunions programmées les mardis 2 et 9 avril 2019, afin de tirer un bilan exhaustif et formalisé du fonctionnement du service. Des propositions seront formulées à la Direction Générale qui demeure attentive au fonctionnement du SPASAD et accompagne la recherche de réponses adaptées au développement de ce service.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général



Colette RIVIER

